

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
Le 22 octobre 2008

Municipalité de Dixville, une session spéciale du conseil municipal est tenue le 22 octobre 2008 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseiller(e)s, Julie Jones, Richard Couture, Pierre Paquette, Jean-Pierre Lessard et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Le Conseiller Mario Tremblay est à l'extérieur de la municipalité.

Roma Fluet, consultant dossier assainissement, et Mary Brus, Directrice générale et secrétaire-trésorière, sont également présents.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par M. le Maire, Réal Ouimette.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-10-22/203

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité renoncent à l'avis de convocation et accepte de discuter du dossier d'assainissement, plus spécifiquement, l'acquisition d'une servitude sur la propriété sise au 409, Chamberlain.

3.0 SERVITUDE SUR LA PROPRIÉTÉ DU 409 CH. CHAMBERLAIN.

2008-10-22/204

Considérant l'adoption de la résolution no 2008-10-06/199;

Considérant que Roma Fluet explique toute la démarche et les négociations entreprises par la municipalité depuis plus d'un an relatives à l'acquisition d'une servitude pour le passage des conduites sur la propriété mentionnée ci-haut;

Considérant que les négociations se sont arrêtées par une demande de \$25,000 par les propriétaires;

Considérant que ce montant est trop onéreux et que le conseil est d'avis que l'offre émise par la municipalité dans la résolution 2008-10-06/199 est tout à fait justifiable;

Par contre :

Considérant que l'expérience vécu par la municipalité et par d'autres municipalités dans des cas d'expropriation, nous permet de croire que la municipalité aura à déboursé autant en frais de professionnels et de Cour;

3.0 SERVITUDE SUR LA PROPRIÉTÉ DU 409 CH. CHAMBERLAIN (SUITE)

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'accorder la somme de \$25,000 en dédommagement pour la servitude de passage et la coupe de 6 érables (ne comprend pas les érables « giguère »). De plus, un montant additionnel de 1 000\$ s'ajoute pour chaque érable supplémentaire coupé pendant les travaux.

L'acquisition se fera dès l'acceptation de l'offre par les propriétaires. Les services de Daniel Parent, arpenteur-géomètre, seront retenus pour effectuer la description technique tandis que Me Luc Custeau, notaire, effectuera la préparation du contrat. Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les documents.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS - rien à signaler.

5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Conseillère Françoise Bouchard propose la levée de la session À 21H30.

2008-10-22/205

Maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière.